

Hypam Rapid Fixer

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Hypam Rapid Fixer
Code du produit. 1758285
UFI XNSG-H2GR-WG0F-SQQD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Solution fixative photographique
Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société HARMAN Technology Ltd
Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East
Code postal WA16 7JL
Téléphone: +44(0)1565 650000
Fax +44(0)1565 872734
Email web-admin@harmantechnology.com
Heures de bureau

Fournisseur (France)
Identification de la société Digit Access
Adresse du Fournisseur 130-136
Avenue Joseph Kessel -Actipole
BAT A 78960

Code postal Pas connu.
Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23
Fax Pas connu.

Email info@digitaccess.fr

Fournisseur (Belgique)
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)
Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77
B-2630

Aartselaar
Belgique
Code postal Pas connu.

Téléphone: +32(0) 3 870 59 00
Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)
Identification de la société Perrot Image SA
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104
Nidau

Suisse
Code postal CH-2560.
Téléphone: +41 32 332 79 79

Email info@perrott-image.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national de réponse (France)
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -
75011 Paris, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)
Contacter Tox Info Suisse
Tél. d'urgence 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Repr. 1B :Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Hypam Rapid Fixer

Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Hypam Rapid Fixer

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Mention(s) d'Avertissement Danger

Mention(s) de Danger H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
sodium hydrogensulphite ... % sodium bisulphite ... %	7631-90-5	231-548-0	<5	Acute Tox. 4 H302	GHS07
Missing Phrase	10043-35-3	233-139-2	2.6022	Repr. 1B H360FD	GHS08
acide acétique ... %	64-19-7	200-580-7	1.4475	Flam. Liq. 3 H226 Skin Corr. 1A H314	GHS02 GHS05

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques		Facteur-M	ETA
sodium hydrogensulphite ... % sodium bisulphite ... %	7631-90-5				Acute Tox. 4 (H302) : 500
acide acétique ... %	64-19-7	Skin Corr. 1A	C>= 90.00 <= 100.00		
		Skin Corr. 1B	C>= 25.00 < 90.00		
		Skin Irrit. 2	C>= 10.00 < 25.00		
		Eye Irrit. 2	C>= 10.00 < 25.00		

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Hypam Rapid Fixer**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Contact avec la Peau	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution fixative photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Sodium (bisulfite de)	7631-90-5		5			
Acide acétique	64-19-7	10	25	20	50	
Acetic acid	64-19-7	10	25	20	50	IOELV

Région
UE
FranceSource
Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Hypam Rapid Fixer

Remarque IOELV	Remarques Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
-------------------	--

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	jaune. -vert.
Odeur	Modérément Piquante
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	= 5.1.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Densité relative : 1.34 @ 20°C
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Hypam Rapid Fixer

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 12930.25
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Non classifié comme dangereux pour le transport.****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Hypam Rapid Fixer

	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas connu
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi	Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Missing Phrase (10043-35-3)
Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Toxic to reproduction: category 1B (10043-35-3), sodium hydrogensulphite ... % (7631-90-5), acide acétique ... % (64-19-7)
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	Non indiqué
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué
Règlements nationaux	
Autres	Pas connu.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

GHS02: SGH: Flamme
GHS05: SGH: Corrosion
GHS07: SGH: Point d'exclamation

Classification des dangers

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Hypam Rapid Fixer

Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A

Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Mention(s) de Danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Mention(s) de mise en garde	P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Acronyme	ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.